6 a) Sous-zone 5

La partie de la zone de la Convention gisant à l'ouest de la limite ouest de la sous-zone 4, au nord du parallèle par 39° 00' N., et à l'est du méridien par 71° 40' O.

6 b) La sous-zone 5 se compose de deux divisions :

Division 5Y

La partie de la sous-zone gisant entre les côtes du Maine, du New Hampshire et du Massachusetts, depuis la frontière entre le Maine et le Nouveau-Brunswick jusqu'à 70° 00' O. au cap Cod (par approximativement 42° N.), et une ligne décrite comme suit : commençant en un point au cap Cod par 70° O. (par approximativement 42° N.), de là plein nord jusqu'à 42° 20' N., de là plein est jusqu'à 67° 18' 13,15" O., à la limite des sous-zones 4 et 5, et de là le long de cette limite jusqu'à la frontière entre le Canada et les États-Unis;

Division 5Z

La partie de la sous-zone gisant au sud et à l'est de la division 5Y.

La division 5Z est divisée en deux subdivisions : une subdivision est et une subdivision ouest définies comme suit :

5Ze –Subdivision est– La partie de la division 5Z gisant à l'est du méridien par 70° 00' O.;

5Zw – Subdivision ouest – La partie de la division 5Z gisant à l'ouest du méridien par 70° 00' O.

7 a) Sous-zone 6

La partie de la zone de la Convention limitée par une ligne commençant en un point sur la côte du Rhode Island situé par 71° 40' O., de là plein sud jusqu'à 39° 00' N., de là plein est jusqu'à 42° 00' O., de là plein sud jusqu'à 35° 00' N., de là plein ouest jusqu'à la côte de l'Amérique du Nord, de là vers le nord le long de la côte de l'Amérique du Nord jusqu'au point au Rhode Island situé par 71° 40' O.

7 b) La sous-zone 6 se compose de huit divisions:

Division 6A

La partie de la sous-zone gisant au nord du parallèle par 39° 00' N. et à l'ouest de la sous-zone 5;